

DONS & MÉCÉNAT, COMMENT PARTICIPER AU PROJET LUCERNA ?

1

FAIRE UN DON
ponctuel ou régulier
à la Fondation

2

NOUS RENCONTRER,
pour réfléchir ensemble
à de possibles collaborations

3

NOUS FAIRE CONNAÎTRE,
auprès de mécènes et d'entreprises
sensibles au projet



« Je soutiens le projet à l'abbaye de La Lucerne, une des premières abbayes Prémontrées, fondatrice de notre abbaye de Mondaye »

Père François-Marie HUMANN
Abbé de Mondaye

JE FAIS UN DON EN LIGNE
sur www.projetlucerna.com
EN SCANNANT CE CODE



OU

J'envoie un chèque à l'ordre de :
Fondation Abbaye de La Lucerne d'Outremer
et adressé à :
Projet Lucerna - Abbaye de La Lucerne
50320 La Lucerne-d'Outremer

OU

J'effectue un virement bancaire :
un virement bancaire :
IBAN : FR76 1548 9047 0400 0517 7590 148
BIC : CMCIFR2A

■ **Pour les particuliers assujettis à l'impôt sur le revenu (IR)**, 66% de votre don sont déductibles de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Si cette limite est dépassée, le donateur peut reporter l'excédent sur les cinq années suivantes dans les mêmes conditions.

■ **Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés (IS - IBC)**, 60% du don sont déductibles de l'impôt dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. Si cette limite est dépassée, l'entreprise peut imputer l'excédent sur les cinq exercices suivants dans les mêmes conditions.

■ **Pour les contribuables assujettis à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI)**, 75% du don sont déductibles de l'impôt dans la limite de 50.000 €.



"Prenons conscience que la restauration de l'abbaye de La Lucerne n'est pas un spectacle auquel nous assistons avec intérêt... Nous avons un rôle à jouer dans cette construction, dans cette restauration, dans ce retour à la vie d'adoration de Dieu."

Abbé Marcel LELÉGARD,
Le 19 juillet 1992



La **Fondation** « Abbaye de La Lucerne d'Outremer », propriétaire des lieux, reconnue d'utilité publique, est partie prenante du projet. Elle est **habilitée à recevoir et défiscaliser les dons.**

En participant au Projet Lucerna, **vous avez l'assurance que les sommes versées seront intégralement utilisées pour les projets** du Centre spirituel et culturel.

✉ projetlucerna@gmail.com ☎ 07.88.21.83.18 
www.projetlucerna.com

Fondation Abbaye de La Lucerne d'Outremer
Abbaye de La Lucerne - 50320 La Lucerne-d'Outremer - +33 (0)2 33 48 83 56
fondation@abbaye-lucerne.fr - www.abbaye-lucerne.fr
SIRET 324 378 314 0001



Abbaye de La Lucerne



PROJET LUCERNA

**PARTICIPEZ À LA RENAISSANCE
D'UNE ABBAYE NORMANDE !**



"Lucerna ardens et lucens"

Jn 5,35

PARTICIPEZ À L'INSTALLATION DU CENTRE SPIRITUEL ET CULTUREL AU MOULIN DE L'ABBAYE !

Le 8 septembre 2022, Mgr Laurent Le Boulc'h, évêque de Coutances et Avranches, installe les abbés Guillaume Antoine et Henri Vallançon à l'abbaye de La Lucerne.



Pour y accueillir les retraitants, les pèlerins du Mont Saint-Michel, les artistes en résidence, les participants aux colloques et sessions qui viendront bientôt résider à l'abbaye, il nous faut envisager d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes du Moulin :

- Aménagement de 24 chambres avec sanitaires intégrés, cuisine et salle à manger, répondant aux normes « Établissement Recevant du Public » (ERP).
- Installation de panneaux photovoltaïques visant à rendre le site énergétiquement autonome.
- Mise en conformité des normes sanitaires en vigueur.
- Équipement d'un espace de bivouac autonome à proximité avec douches, WC et cuisine.
- Création d'un espace de stationnement végétalisé de 32 places.



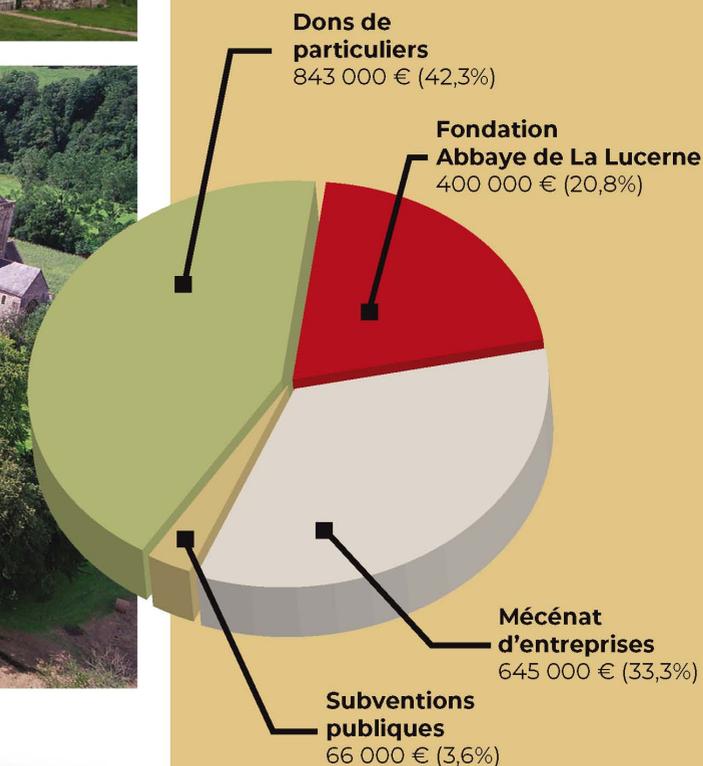
La moulin avant travaux (vue Ouest)



Le projet de l'architecte du patrimoine Arnaud paquin

LE BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

1 954 000 €



DÉJÀ ACQUIS : 400 000€

MANQUE : 1 554 000 €

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS